L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI, 16 MARS 1893.

CHEMINS DE FER.

Compagnie du Chemin de Fer Yazoo et Mississippi Valley

Service en vigueur le 11 Déc. 1892

Les trains partent de la gare à passagers du Illinois Central, au coin de l'avenue Howard et de la rue des Remparts.

Train rapide de Kansas	Départs.	Arrivée.
City et de Memphis.	5 P. M.	8.35 A. M.
Vicksburg et Natchez	7.55 A. M.	5.35 P. M.
Baton Rouge agrement	4.40 P. M.	10.10 A. M.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Pullmans Buffets et Dortoirs jusqu'à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite allant à Kansas City, Omaha, Denver et tous les points de l'Ouest.

La ligne courte allant aux Sources Caudes (Hot Springs) et à tous les points de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Bill de permutation, livrets de mileage, tarif d'occasions (party rates) et excursions de fin de semaine.

Billets d'excursion d'été en vente pour la saison.

Bureau pour la vente des Billets, coin des rues St-Charles et Commune.

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN,
Asst Agent Général du Dépt des Passagers.
1er mars—

ILLINOIS CENTRAL R.R.

Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 janvier 1893.

Arrivée.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 3.30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 8.00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 7.25 p. m.	No 4, Chicago Lim., 8.30 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6.35 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7.00 a. m.

Une ligne de Palais Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide.

No 4, Vestibule Chicago limited, quotidien. Durée, 29 heures à Chicago et 24 heures à St-Louis.

No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chaises fauteuils se renvoyant pour Chicago et des dortoirs à St Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivée.	No.	Départs
3 Ex. Rapid.	7.35 a m	6 Mal. Rap.	7.45 a. m.
7 Accom. côte.	9.00 a m	4 Exp. Rap.	10.55 a. m.
1 Exp. Lim.	6.45 p m	8 Accom. côte.	3.45 p. m.
5 Mal. Rap.	7.15 p m	2 Exp. Lim.	7.30 p. m.
Excur. dim.	9.40 p.m.	Excur. dim.	7.55 a. m.

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New York se fait sans changement de plusieurs heures plus tôt ment à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaires exigés sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Dir. Pass. Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Espladé (Moo pas Fer y Landing).

Départ de la N Orleans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 5.00 p m	San Antonio Express.. 7.05 p m
California Ex-press, daily 9.30 a m	California Ex-press, daily 10.55 p m

Chars dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Houston et la ville de Mexico sur le train partant à 9.30 A. M.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de l'ouest. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt de Ferry.

J. KIT TRINNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fev—1an

QC

Ligne la plus courte de 84 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 6 Local.
Part de la N.-Orléans	5.00 p m.	8.30 a m.
Arrive à Meridian	1.05 p m.	4.30 p m.
Arrive à Birmingham	3.50 a m.	7.05 p m.
Arrive à Chattanooga	8.00 a m.	7.00 p m.
Arrive à Knoxville	3.47 p m.	3.39 a m.
Arrive à Lexington	4.45 p m.	4.35 a m.
Arrive à Cincinnati	7.20 p m.	7.20 a m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle Orléans à Washington, et char-bunet pour New York.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
3 mars—

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans)

A Daily Newspaper established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3, six months, $1.50, three months, 75 cents.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de la District pour la paroisse d'Orléans. No 37,637—Division C—Raffaele Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero et Guerriero et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero sont accusés au bénéfice de leurs créanciers qu'une réunion des dite créanciers des insolvables et dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi pardevant Antoine Doriocourt notaire le 30me jour de janvier 1893 à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dite insolvables, et que H. K. Piccaluga soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent ($12,100) dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs, que H. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de dites insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. BANKS, Député-Greffier.
27 déc -3f au 30 janv

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 9 mars 1893,

Quittera MILNESBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.....1 P. M.
JEUDIS, ...1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville) 3 P. M.

revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS.....5.45 A. M.
MERCREDIS (Old Landing).....7 A. M.
VENDREDIS .....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions

LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Sont reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le confortant (cabines peintures des annettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 12 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Lebouf, samedi 18 mars
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 25 mars
LA TOURAINE, Fraguet, samedi, 1er avril

Prix de passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$60 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième cabine.....$40
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

ANNIE CROCKER.....Mercredi, 22 mars.
HUDSON.....Mercredi, 29 mars.
LOUISIANA.....Mercredi, 5 avril.

Partiront de leur quai à 5 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quant pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi

Les agents ont pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
Rue Carondelet No 41
4 mai—1 an

Etat semestriel

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1,311,822 50
Surtirages	25,850 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation	50,000 00
Autres actions et bons	39,098 00
Dû par des agents de réserve	11,062 68
Dû par des banques et banquiers	62,066 82
Maison de banque, meubles et installations	115,500 00
Dû par différentes Etats-Unis 5 pour cent montant du fonds de rédemption	2,250 00
Chèques comptant sur des banques locales	$136,624 25
Monnaie courante	6,122 00
Billets légal tender et or	362 440 00
Espèces nickels et cents	16,615 70
	$2,140,554 03

PASSIF.

Capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	200,000 00
Profit non divisés	61,154 33
Dividende 5 pour cent par action, déclaré le 30 courant	15,000 00
Dividendes non réclamées	615 00
Billets en circulation	41,495 00
Dépôts individuels	1,848,363 28
Dû à des banques et banquiers	14,326 42
Billet payables	60,000 00
Billets réescomptés	100,000 00
	$2,140,554 03

J. C. DENIS, Président.
J. L. BERCIER, Caissier.

PATENTS
Munn & Co. After Forty years' experience in the preparation of more Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain Patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.
Upon receipt of a sketch or photo, we can ascertain if patentable, and we will send our opinion free whether or not patents are secured. Our fees are not payable until patent is secured.
A pamphlet containing the Patent Office rules, and how to obtain patents, sent free.
Scientific American, a weekly paper, elegantly illustrated, largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; $1.50 six months. Specimen copies sent free.
Building Edition, monthly, $2.50 a year, single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure the best results.
Scientific American Office, 361 Broadway, New York.

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouvernant, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accomplissement du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre poste et d'une enveloppe avec l'adresse du récipiendaire ne seront pas considérées et seront rejetées. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les réglements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposée avec les Greffes des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for the city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 30 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof, to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and Fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday in January 1893 at which time the officers and Board of Directors herein named shall fill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than ten shares of the capital stock each and shall constitute a Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elect ons for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders, each stockholder shall be entitled to vote in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before such meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice President and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of a majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice, a meeting of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on the share of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans and with the assent of a majority of the capital stock. The commissioners to retain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders another or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year first above set, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed J. S. HERNANDEZ
WALTER HERNANDEZ
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE.
JAS. FAHEY, Not Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in Book 488, folio 90.

New Orleans, La., December 16th, 1892.
Sig. ed. JOS. BAILY,
(Seal) Sj M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Records of Mortgages therein annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans, La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY,
Not Pub.
No 162 Common street.

25 déc—5f en 30j

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2.50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, devant avoir effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipage, passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports américains infectionnés ou des Antilles seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports suspects ou infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports qui ont été infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, du quelque port qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui en ont malades à leur bord pendant la traversée, ou les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection de leurs effets et de leurs cabines (quarantaine du Mississipi) sans autre détention que celle du personnel saire que celle nécessaire pour pratiquer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires venant de ports infectés seront soumis à une complète désinfection et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins au contrôle ordinaire établi par le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois à cinq jours, au pouvoir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantaine infectueux, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations d'quarantaine de Grand Isle, Cheniere Caminada, Cheniere Au Tigre, Pelican Point, Bergue ou Lac Charles ou toute autre station quarantaine de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir obtenu la permission de détention de quarantaine jours ainsi que sans complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues spécialement, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation, ordonnant que la quarantaine prendra effet le 1er JOUR DE MAI 1892, à 12 heures m., entre les ports ci-dessus stations, comme pour remplir ceux dont quatre-vingt-douze et de la cent soixième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le cas de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant le séjour de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de matelas de crins et autres matériaux de même nature. Les matelas en coton devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en cuir.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger du capitaine du navire qu'il se déroulant cette ligne capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Les passagers sont aussi requis de ne pas avoir dans leurs effets des matières dommagées, vaisseaux et bâtiments contenant des matières dégageant des gaz susceptibles de nuire à la santé ou de causer des dommages à la cargaison.

4. Les navires mouillés dans les ports et situés à la Quarantaine doivent, autant que possible, tirer du rivage, et ne pas permettre à des quipages de s'éloigner autrement la nuit.

5. Les capitaines, agents et consuls doivent faire en sorte que le pont et les parties de la cale et des parties du navire. On peut se pourvoir des désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé et à un de ses employés.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et de leurs équipages entiers, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se pourvoir des désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé et à un de ses employés.

7. Les capitaines du navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement leurs cales et nettoyer parfaitement la cale et balayer soigneusement les bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent consacrer un soin particulier à leur cargaison pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes pourra traiter avec intelligence à la Station de Quarantaine, et aurait rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc.

1 janv—1f

Etat de situation semi-annuel

DE LA

UNION NATIONAL BANK

De la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1892

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,485,796 97
Bons des Etats-Unis $50,000 00		
Primes sur les mêmes	6 500 00	
Bons à primes de la Nile Orléans et autres actions et bonds	314,606 27	371,106 27
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorie Etats-Unis	$3,250 00	
Change domestique	218,863 35	
Change étranger	83,253 19	
Comptant	232,096 26	
Chèques sur la clearing house	273,404 55	810 867 35
		$2,883,254 59

PASSIF.

Fonds capital		$500,000 00
Fonds de surplus	$150,000 00	
Profits non divisés	13,870 47	163,870 47
Dividendes payable le 2 janvier		20,000 00
Circulation		41,100 00
Dû à des banques étrangères		1,702,040 21
Dû à des banques		434,054 73
Réescomptés		19 389 18
		$2,882,254 59

CARL KOHN, Président,
S. HALARON, Vice-président
A. LABARTHE, Caissier.
3 janv—1f

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 15 mars 1893.

COMPTOIR D'ESCOMPTES (CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Jusqu'cette semaine	$7,768,386 00	$855,639 00
Même temps la semaine dernière	7,304,072 00	742 190 60

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE. Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70; or légal américain, 97@97½c; argent mutilé américain 72@75 par oz; dollars mexicains, 63@65; sols péruviens, 59@60; pesos chiliens, 59@60; argent anglais, par $, $4 80@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18¾@19¼.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—La demande continue bonne, le montant est considérable et les taux faciles.

Papier exceptionnel	7@—
do A1	—@8
Prêts sur garanties collatérales	5@6
Time do do	6@7
Papier hypothécaire	—@8

New-York.—Taux de l'argent 12 00.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½; consols 99⅝ ex int; pour l'argent, 99⅛ pour les comptant; d'avril C. B. 4's —.

Paris—Rentes—97 50.

Argent en lingots (par ex Sa) Londres 38 3/16, New York 83¼ à 83¾, Nile-Orléans 83.

CHANGE.

NEW-YORK MARKS—94 11/16

LE STERLING est calme.

Commercial (60 jours)..... 483¼@484
Traites de banque (60 jours)..... 485¾

Les FRANCS sont plus calmes.

Traites de commerce (60 jours)..5 20¾
Traite- de banque (60 jours)....5 18¾

La CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est calme.

Traites de commerce 75c. de prime.
Traites de banques pour collection $1 50 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Après de 11 A. M.

$10,000 New Consols	94
$5,000 New Consols (Seller 30)	93⅞
$5,000 New Consols (Seller 30)	94
25 actions N O Gaslight Co	94
55 actions de Bank of Commerce	164
10 actions de Firemen's Insurance	10
Entre les appels de 11 A. M et de 2 P. M.	
$500 New Consols (Small)	92¾
$3,000 Pontchartrain Lev. Bds (20 yrs)	94
$500 New Consols (Small)	92¾
$3,000 Pontchartrain Lev. Bds (20 yrs)	94⅞
Après de 2 P. M.	
$500 New Consols	94⅛
$2 000 Bons à prime	166½
$1 000 Extended Crescent Bonds	103⅞

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offert
American National	100	134½
Bank of Commerce	10	16½
Bank of Louisiana	100	145
Citizens	100	170
N. O. Co-operative B'k'g Ass.	25	21
Commercial	100	120
Germania Savings	100	220
Hibernia National	100	.....
Louisiana National	100	240
Louisiana Savings	100	170
Metropolitan	100	170
Merchants' National	100	115
N. O. National	100	112
People's	50 10	108½
Southern National	100	111½
Union National	100	114
Trader	100	.....
Texas National	100	90
Whitney National	100	137½
	100	257	390
Compagnies d'assurance.		
Crescent Ins	100	49½	50½
Firemen's	50	10	12
Germania Ins. Co	100	90
Hibernia Ins	100	50	60
Home Ins	100	90	95
Lafayette	50	3	8
Merchants Ins Co	100	1	80
Mechanics' and Traders	100	90	111½
New Orleans Ins. Ass	30	25	25
Ins Ass Ins.	100	.....
Southern Ins. Co	100	87	.....
Teutonia	100	120	.....
Obligations de chemins de fer urbains.		
Carrollton	100	145	147½
Crescent City	100	102	104½
Canal and Claiborne	40	45	51
Citizens' Railroad	100	131	137
Orleans	50	90	.....
St-Charles Street	50	90	95
Privilège on Carrollton RR.			
Actions de chemins de fer urbains.		
C. C. Slaughterhouse	50	45	48
Imp. Bonded Warehouse	100	.....
Louisiana City Gas Light Co	100	.....
Consumers' Ice Co	100	.....
Louisiana Ice Man. Co	50	.....
Metairie Gen'l Ass	100	.....
N. O. Gas Light Co	100	107½	108
N. O. Waterworks Co	100	114½	115
N. O. Brewing Ass	100	103½	106
Jackson Brewing	100	100	102½
N. O. Cold Storage Co	100	.....
Louisiana Brewing Association	250	.....
Sugar Shed Co	60	20	.....
Louisiana Rice Mill Light Co	100	.....
Standard Gas Light Co	100	.....
St. Martin's Oil Works	.....	.....
Kidard Fiess Co (of Chicago	10	1½	2½
Jockey Club	100	.....
Comb. T. Stand	.....	.....
M. L. & B. As	.....	.....
Union Ice, Illuminating Co	.....	.....
Takemina Fermentation Co	.....	.....
Rosetta (travel	100	.....
Varis Theatre	.....	.....
Graham P. S. Co	10	.....
Cherokee Iron Mfg Co	.....	.....
C. C. Furniture Co	.....	.....
Independent Oil Works	.....	.....
Poitevin Insurance	.....	.....
Jackson Coal & Coke Co	.....	.....
Louisiana Manufacturing Co	.....	.....
Southern Athletic Club	.....	.....
Young Men's Ath Club	.....	.....
N. O. & Metairie Eastern Rlt	.....	.....
Independ. Cotton Oil Bonds	.....	.....
Lower Coal Oil Bonds	.....	.....
Washington Artillery bonds	.....	.....
Algiers Brew. Ass. 1st Mort.	.....	.....
Bond (6 0/0)	.....	.....
Bons.		
Constitutional Bds	.....	.....
Old Louisiana 4s	94	94½
New Consols	94	95
Asylum Levee Bds	95	96½
Bonds' Lev Bds	90	95
Bds Levee Bonds	80	94
5th District Levee Bds	88	91½
Lafourche Lev. Bds	95½	97
Lake Borgne Lev Bd	.....	97
Pontchartrain Levee Bonds 10 yrs	94	95
Pontchartrain Lev. Bonds 15 yrs	94	95
Pontchartrain Lev. Bonds 20 yrs	94	96
Red River & Lake R. R. Bds	94½	95½
Texas Basin Bonds	92½	102
Carrollton 2nds 12 yrs	.....	112
Carrollton 1st	112	116
Carrollton 14 yrs	113	116
Jackson Brewery 1st Mort. Bds	.....	100
City 4s	101½	102½
Premiums	166	166½
Louisiana Brewery	.....	.....
Privilege from number	.....	.....
Extended Consol	.....	.....
Extended 6s. Consol. Crescents	108½	101½
Extended 6s. Bernard	103	104